

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2018**RÉUNION PUBLIQUE DU 28 JUIN 2018**

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mmes Valérie JADOT et Marie-Noëlle MOTTARD siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15H10'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 28 juin 2018 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Monsieur le Député provincial André DENIS et Madame le Gouverneur f.f. Catherine DELCOURT.

M. BERGEN, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. BERGEN.- Monsieur RASSAA est excusé.

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- Monsieur NIESSEN est excusé et Monsieur CONTENT arrive.

M. LE PRESIDENT.- M. GEORGES ?

M. GEORGES.- Monsieur Miguel FERNANDEZ est excusé.

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET.- Madame MATHELOT-COLLETTE est excusée, Monsieur STEIN est excusé pour raison de santé et les autres arrivent.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur SPITS ?

M. SPITS.- Monsieur Jean-Denis LEJEUNE est excusé.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs, l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, y compris l'ordre du jour des questions d'actualité.

Comme rappelé lors de notre précédente séance, il est indispensable que vous rendiez, aujourd'hui, vos cartes de parking vides à Monsieur Jérôme ETIENNE.

Je vous rappelle qu'au terme de cette séance publique, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur trois dossiers.

Enfin, je vous informe qu'à l'issue de notre séance, un verre de l'amitié sera offert, dans la Salle des Pas Perdus, à l'occasion de la dernière ou de l'avant-dernière réunion du Conseil pour cette législature.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 14 juin 2018.

Je donne la parole à Mme la Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Mme Valérie JADOT, Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 14 juin 2018).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

V.- Questions d'actualité.

Document 17-18/A20 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au matériel cartographique du centre d'appels d'urgence et au GPS dans les ambulances.

Document 17-18/A21 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au coût des documents imprimés et envoyés dans le cadre du bilan de législature 2012-2018.

Document 17-18/A22 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la création d'un parc supracommunal au Ry Ponet (Liège, Beyne-Heusay, Chaudfontaine, Fléron).

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2018**Document 17-18/A23 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à un circuit fermé dédié au cyclisme.**

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé (documents 17-18/A20, 17-18/A21, 17-18/A22, 17-18/A23).

Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte quatre points. Pour la première question, reprise sous le document référencé 17-18/A20, je donne la parole à Monsieur Alfred OSSEMANN.

M. OSSEMANN, Conseiller provincial (à la tribune).- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités, chers Collègues.

Il y a environ 2 semaines, une ambulance a été demandée via le centre d'appel d'urgence au Buschweg à Amel (Amblève). Après trois quarts d'heure, l'ambulance est arrivée sur place.

Quand on a demandé aux Ambulanciers pourquoi cela avait pris autant de temps, ils ont annoncé que le Buschweg à Amel, dans le lieu dit Mayerode - Herresbach, ne pouvait pas être trouvé. Suite des demandes au dispatching, ce chemin ne pourrait pas être trouvé là non plus. Il ne pouvait pas non plus être trouvé par GPS.

J'ai les questions suivantes : le matériel cartographique du centre d'appels d'urgence est-il à jour et à quelle fréquence est-il mis à jour ? Les systèmes GPS dans les ambulances sont-ils à jour et que pouvons-nous faire pour que de telles situations ne se reproduisent plus ?

Je trouve que c'est une question quand même très pertinente parce ce sont carrément des choses qui ne peuvent pas arriver.

Merci pour votre attention et vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Pour la deuxième question, reprise sous le document référencé 17-18/A21, je donne la parole à Monsieur Marc HODY.

M. HODY, Chef de groupe (à la tribune).- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés.

Lors de notre Conseil provincial du 14 juin 2018, le Collège provincial a présenté son bilan de législature. Deux documents écrits furent distribués et un clip vidéo fut diffusé.

Non satisfaits de votre présentation lors du Conseil provincial, une lettre accompagnée d'une plaquette de présentation des actions menées ont été adressées. Ce courrier est signé par Monsieur le Député-Président, Madame la Vice-Présidente du Collège et Madame la Directrice générale provinciale.

Or, en vertu de l'article L2213-1 du CDLD, « La correspondance et les actes de la province sont signés par le président du Collège provincial et contre signés par le directeur général. » Nulle mention n'est faite quant à la signature par un autre membre du Collège.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2018

Il s'agit donc d'un courrier de nature politique qui revêt l'apparence d'une correspondance officielle de la Province de Liège.

Dans la mesure où les destinataires de ce courrier n'apparaissent pas, le Collège provincial pourrait-il informer le Conseil de tous les destinataires auxquels celui-ci a été envoyé ? Quel est le coût d'impression de la totalité des 2 brochures présentées au Conseil provincial du 14 juin 2018 ? Quel est le coût d'impression du courrier adressé accompagné de ladite plaquette ? A combien s'élèvent les frais postaux ? Quel est le coût relatif à la réalisation du clip vidéo du bilan de législature ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Pour la troisième question, reprise sous le document référencé 17-18/A22, je donne la parole à Monsieur Matthieu CONTENT.

M. CONTENT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, bonjour à toutes et tous.

Le Ry Ponet, certains d'entre vous connaissent peut être déjà donc, le lieudit du Ry Ponet fait l'objet depuis quelques années d'un intérêt pour l'installation de nouveaux projets immobiliers et les citoyens du quartier de Chênée, habitués de cet espace vert et craignant le renforcement des problèmes de mobilité en cas de l'installation d'un nouveau projet immobilier sur ce terrain, des problèmes de mobilité mais aussi d'égouttage donc que pourraient amener ces projets immobiliers. Et alors, ils ne se contentent pas de ne pas vouloir de ces projets mais ils proposent des alternatives, ce qui est quand même intéressant quand on a un mouvement citoyen qui se développe.

Ce site est un espace vert important situé en plein milieu d'une zone fortement urbanisée et à cheval sur quatre communes de l'arrondissement de Liège, c'est pour ça que j'interpelle ici le Collège puisqu'il s'agit de Liège, Beyne-Heusay, Fléron et Chaudfontaine. Il présente donc un intérêt non négligeable pour la création d'un projet de «parc supracommunal». Puisqu'il s'agit de quatre communes, et bien voilà, on a un cas de supracommunalité qui apparaît.

Et vous êtes au courant j'imagine que la place des espaces verts dans les zones urbanisées est très importante pour réduire les risques d'inondations, on a encore vu ces derniers temps beaucoup d'inondations amener beaucoup de problèmes à Liège-Ville et aux alentours, mais aussi réduire la pollution de l'air et favoriser la biodiversité, sans parler du bien être des habitants bien entendu.

Un tel projet rentre, à mon sens, parfaitement dans la définition de ce qu'est la supracommunalité puisqu'il concerne le territoire de plusieurs communes et qu'il présente un intérêt commun pour ces communes.

Alors, dans le cas où les quatre communes concernées construisaient un dossier supracommunal en obtenant l'accord de Liège métropole et de Liège Europe Métropole, comme c'est régulièrement le cas et ça été le cas cette législature-ci, dans un tel projet pourrait-il avoir selon vous l'accord de la province pour obtenir des financements dans le cadre des dossiers de

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2018

supracommunalité ? La Province, qui se dit amie des communes, pourrait-elle soutenir un tel projet et mettre ses services à disposition de ces quatre communes afin de le concrétiser ?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. LE PERSIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite Monsieur Paul-Emile MOTTARD, Député provincial – Président, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à ces trois questions.

M. MOTTARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Je commencerai mes réponses par la réponse à la question de Mathieu Content qui m'interroge, effectivement, sur le financement potentiel par la Province du projet de création d'un parc métropolitain sur les quatre communes qu'il a rappelées tout à l'heure.

Avant d'en venir au caractère financier de votre question, je voudrais souligner la position adoptée par les Conseils communaux de Liège et de Chaudfontaine au niveau de la zone concernée.

Ainsi, les Conseils communaux de Chaudfontaine et Liège ont voté une résolution en faveur d'un parc, intitulée " Pour la reconnaissance du Parc du Ry-Ponet " et plus particulièrement, le Conseil communal de Liège considère que la préservation du site est, de nouveau j'ouvre les guillemets " un enjeu majeur pour l'avenir urbain de l'agglomération " et souhaite "que soit mené un travail commun entre les communes concernées en vue d'établir un périmètre protégé de toute urbanisation nouvelle, incluant le site du Piedroux".

Cette position a également été amenée à la réflexion au sein de la conférence d'arrondissement de Liège Métropole.

Pour en venir précisément à votre demande, je vous répondrai que la création de ce parc est bien de caractère supracommunal et qu'il répond aux conclusions environnementales développées dans notre Schéma de Développement Territorial provincial.

Néanmoins, il s'agirait, à l'évidence, d'un investissement important, dans la mesure où le site n'appartient pas aux pouvoirs publics.

Je dois à cet égard souligner que ce seront les prochaines assemblées de Liège Europe Métropole qui définiront, fin 2018, les thématiques du prochain plan triennal de subsides, tout en respectant les étapes d'examen des dossiers par la procédure que vous connaissez, donc via les Conférences d'arrondissements, et dans ce cas-ci, d'abord Liège Métropole, puis Liège Europe Métropole.

Les décisions qui interviendront dans ce cadre devront, bien évidemment, tenir compte de l'évolution du Fonds des Provinces.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2018

Je ne peux donc répondre actuellement qu'en reconnaissant la réalité de l'intérêt potentiel du site pour la création d'un parc protégeant ainsi la qualité paysagère et écologique de celui-ci tout en offrant un espace, bien sûr, de loisirs aux habitants.

Je vais enchaîner ensuite avec la question de notre Collègue Alfred Osseman concernant le matériel cartographique utilisé par le centre d'appels d'urgence ainsi que sur sa fréquence de mise à jour.

Comme vous le savez certainement cher collègue, la législation relative à l'aide médicale urgente relève strictement du pouvoir fédéral.

Tout appel d'un citoyen en détresse vitale ou d'un témoin de celui-ci doit être adressé à la Centrale de Secours 112 laquelle relève elle aussi, de la seule compétence de l'autorité fédérale.

Dans les faits, il incombe donc à la Centrale 112 de procéder à l'envoi du moyen de secours le plus adapté à la situation rencontrée et ce, dès après récolte des premières informations cruciales à la gestion de l'intervention.

Cette Centrale fonctionne actuellement avec sa propre cartographie dénommée Citygis au sujet de laquelle il m'est dès lors impossible de vous donner plus de détail notamment en ce qui concerne la fréquence et les modalités de mise à jour.

Cela étant, votre question évidemment est interpellante et pertinente, et m'amène à apporter ici des précisions utiles à la bonne compréhension des objectifs du projet de dispatching commun que la Province, les 84 Communes et les 6 Zones de secours entendent à l'unanimité mettre en place. L'objectif, je pense qu'il est utile de le rappeler, est d'optimiser la gestion des interventions des services d'incendie, dénommés maintenant postes d'intervention et de secours.

Dans ce cadre, alors qu'à ce jour encore les appels reçus par la Centrale 112 transitent par chacun des dispatchings zonaux, il s'agira une fois l'infrastructure commune mise en place, de faire basculer directement et exclusivement ces appels vers le dispatching provincial.

Un des objectifs fondamentaux de cette infrastructure sera de disposer d'un logiciel de cartographie performant permettant notamment, depuis la salle de gestion des appels, de communiquer un ensemble d'informations utiles aux équipes d'intervention présentes en première ligne sur un incident.

Sans oublier, quand on sait que chaque minute est comptée, pour ne pas dire chaque seconde compte dans des cas de situations d'urgence, que ce matériel cartographique à la pointe de la technologie sera à même de visualiser avec toute la précision nécessaire le lieu d'une intervention. Cela permettra ainsi aux équipes alertées de s'y rendre dans les meilleures conditions et le délai bien sûr, le plus court possible.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2018

Notons à ce propos que la Province est, avec les Provinces du Luxembourg et de Namur ainsi que l'Association des Provinces Wallonnes, intégrée dans un Groupement d'Informations Géographiques qui met déjà à disposition des Communes et des Zones de secours intéressées des outils cartographiques très performants.

La cartographie de base ainsi développée est enrichie par l'apport d'informations précises émanant des services communaux et des zones de secours qui ont en leur qualité respective, une connaissance extrêmement pointue de leur territoire.

La cohérence du travail à l'échelle globale étant quant à elle, garantie par la cellule sécurité civile chargée du pilotage du projet de dispatching provincial pompiers.

Il va sans dire que tous les interlocuteurs de ce projet ont bien compris l'importance vitale de disposer d'une cartographie très précise et dont la lisibilité est assurée par et pour tous les intervenants.

In fine, alors que l'on parle de localisation d'un incident au moyen d'une cartographie performante, il va de soi que celle-ci ne peut se concevoir en parallèle qu'avec le bénéfice d'une géolocalisation tout aussi performante des véhicules d'intervention.

En effet, à quoi bon uniquement connaître le lieu d'un incident s'il n'est pas offert aux opérateurs lors de la gestion d'un sinistre, la possibilité de suivre par exemple en temps réel le parcours emprunté par les moyens envoyés avec le bénéfice en permanence de pouvoir réorienter ceux-ci.

Enfin, je vous rappelle à ce propos la décision prise dans le courant de ce mois de juin par notre Conseil d'équiper en première ligne, par le recours à l'accord-cadre de la société anonyme de droit public ASTRID, 173 véhicules d'intervention des six zones de secours en matériels de géolocalisation embarquée pour un montant total de près de 370.000 euros.

Voilà chers Collègues, je pense, une réponse assez complète.

Donc Président, je terminerai par l'interpellation de Marc Hody m'interroge sur le bilan de législature, les modalités et le coût de la réalisation, de l'impression et de l'envoi de la plaquette de présentation des actions menées par notre Province au cours de la législature qui se termine ainsi que sur la vidéo qui en a accompagné la présentation à la presse et à notre Assemblée.

Avant d'y répondre précisément, permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Chef de Groupe, de regretter votre question. Vous nous faites un procès d'intention en caricaturant le travail fourni par les Départements de, je cite, et j'ouvre les guillemets, de « clip électoral ».

Comme je vous l'ai dit il y a quinze jours, cette présentation est le fruit d'un travail conséquent mené par les Départements. A chaque début de législature, nous établissons une Déclaration de Politique Générale, il nous appartient logiquement d'en présenter le bilan !

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2018

Par ailleurs, sur la forme... Nous avons souhaité être dans l'air du temps ! On nous dit souvent qu'il faut « dépoussiérer l'institution provinciale », que nous manquons de visibilité au niveau de nos actions. Et bien nous avons voulu, avec les équipes du Service Communication de la Province, une présentation simple et percutante. Et puisque nous vivons au 21ème siècle à l'heure des réseaux sociaux, nous avons décliné le support papier en audiovisuel.

Pour répondre à vos interrogations, que je ne vais pas éluder évidemment, je commence avec la question de la signature de la lettre du Collège et de ses destinataires.

Je rappellerai que si le CDLD prévoit la signature de la correspondance par le Député provincial Président et le Directeur général avec une possibilité de délégation, il n'interdit cependant nulle part et ne rend en rien illégale, l'apposition d'une ou de plusieurs signatures aux côtés de celles exigées à minima.

Nombre de correspondances adressées aux pouvoirs locaux notamment en matière de supracommunauté et d'actions transversales de la Province, sont sciemment revêtues de plusieurs signatures de membres du Collège eu égard à leurs attributions spécifiques sans que cet élément en fasse des courriers politiques. Donc il n'y avait absolument rien d'anormal à que la vice-Présidente et le Président cosignent cette lettre avec la Directrice générale.

Quant aux destinataires ce dette la plaquette : les Parlementaires liégeois, prenez note ils sont 42 ; les membres du Gouvernement wallon (8) ; les Présidents de Conseil, Députés provinciaux, Gouverneurs, Directeurs généraux et Directeurs financiers des 4 autres Provinces wallonnes (33) ; les Bourgmestres, Echevins, Présidents de CPAS, Directeurs généraux et Directeurs financiers des 84 Communes de la Province de Liège (673) ; les Présidents des Conseils d'administration et Directeurs généraux des Intercommunales à participation provinciale (22). Soit, 778 destinataires et la plupart de ces expéditions ont été assurées par mesure interne, tout en veillant à la constitution d'un colis unique par siège administratif communal. Autrement dit, ils ont été déposés dans les Communes et pour être précis, il y en a 673 qui ont été déposés dans les Communes donc en termes de timbres, ça n'a rien coûté.

Mais je vais vous donner le détail puisque vous êtes fort en math alors on va poursuivre.

Le solde, 105 exactement, a été adressé par courrier postal. Concernant le coût des exemplaires ainsi distribués, en ce compris les documents remis en Conseil provincial, l'impression a été faite par notre imprimerie provinciale bien sûr, engendre des frais estimés à 606,12 € pour les bilans et 314,82 € pour 1.000 plaquettes. Majorés des frais postaux pour 239,40 €, le total s'élève donc à 1.160,34 €.

Enfin, le coût de la réalisation du clip vidéo est estimé à 7.659,30 €, cette réalisation étant un des derniers livrables attendus dans le cadre de notre marché avec la société qui nous accompagne, depuis plus d'un an maintenant, dans notre démarche de communication.

Ces précisions étant données, j'insiste à nouveau sur un élément fondamental à mes yeux et sur lequel nous ne pouvons qu'être d'accord si je m'en réfère à vos propres propos lors de votre intervention du 14 juin dernier relative au bilan de législature.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2018

La plaquette en question a été intégralement conçue par nos services provinciaux. Sous l'égide de la Directrice générale provinciale, le Service de la communication, appuyé en cela par l'ensemble des services provinciaux, a fait preuve d'une compétence et d'une créativité que je tiens à féliciter ici. La qualité du travail présenté est à la hauteur de la fierté qu'ont les collaborateurs de la Province de travailler au sein de cette institution, fierté qu'ils ont massivement exprimée à l'occasion de l'enquête réalisée auprès d'eux et qui avait été présentée lors de la séance de vœux en décembre dernier. C'est la raison pour laquelle, cette plaquette sera également remise évidemment à tous les collaborateurs de la Province.

Il est dès lors décevant de voir ce travail de communication institutionnelle remarquable réduit à un simple acte de propagande électorale, alors qu'il n'a d'autre objectif que de présenter la diversité, la richesse et la qualité de nos services, de nos projets, de nos actions et de lutter contre la méconnaissance dont souffre une institution qui conserve, pourtant, toute sa légitimité et sa pertinence.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial-Président. M. HODY, vous souhaitez intervenir ? Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. HODY, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collèges.

J'hésite entre rire ou pleurer. Vraiment, vraiment, cette façon de répondre c'est décevant. « Etceteri etcetera... vous méprisez le travail des fonctionnaires provinciaux qui sont fiers de ce qu'ils ont réalisé pendant 6 ans... ».

Je partage avec vous, le problème c'est le moment. Nous sommes fin juin 2018 et vous allez me faire croire que vous avez entamé cette, je dirais « démarche de communication » dans le pur espoir de faire mieux connaître l'institution.

A partir du moment où le Collège signe un courrier, vous avez oublié, je note, de valoriser le temps passé par le personnel provincial pour apporter les colis, parce que vous jouez à l'ironie, vous jouez à l'humour, on va jouer jusqu'au bout.

Alors, nous faire croire que cette question porte atteinte à la dignité des agents et que, elle arrive à un mauvais moment... J'ai apprécié le moment des rapports d'activités évidemment, c'est le vrai moment où de manière démocratique, on peut débattre et échanger sur la qualité des services et tout le professionnalisme qui est mis en œuvre.

Ici, je le redis à la tribune en public, ironisez tant que vous voulez, vous avez mené une opération de communication politique en juin 2018 avant octobre 2018. Et ça ne veut rien dire par rapport à toute l'estime que mon groupe et moi-même portons au dévouement du personnel provincial qui ne fait finalement que ce que le Collège lui a demandé, ici, en l'occurrence.

Donc, ce n'est pas une question de contenu, c'est une question d'utilisation de forme, et de la manière dont vous l'avez fait savoir, et personne n'est dupe à quelques semaines d'un scrutin communal et provincial.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Monsieur le Député provincial – Président, vous souhaitez intervenir ? Vous avez la parole Monsieur le Député provincial – Président.

M. MOTTARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Monsieur le Chef de groupe, un bilan ça ne se fait pas l'année avant l'échéance de la législature et de la mandature, un bilan doit se faire durant fin d'année de la mandature qui se termine maintenant et aujourd'hui, premier élément.

Deuxième élément, je ne sais pas quel est celui qui est le plus populiste des deux parce que visiblement, vous maniez avec beaucoup de maladresse semble-t-il, à la fois le respect du personnel, la main sur le cœur, et à la fois, vous refusez de reconnaître la pertinence d'un bilan politique, que l'on peut contester, ce que vous ne faites pas d'ailleurs puisque vous contestez sur la forme.

Et donc, moi je ne fais pas polémiquer puisque votre intervention ne mérite pas plus qu'une question d'actualité mais je vais vous dire en tout cas, que je pense que vous ratez votre sortie du Conseil provincial.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président. Pour la quatrième et dernière question, référencée 17-18/A23, je donne la parole à Monsieur Christian GILBERT.

M. GILBERT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, Madame la Directrice générale, chers Collègues.

Je reviens à la tribune pour revenir aux sources de ma demande, qui est déjà passée une première fois.

Donc, la Province de Liège s'implique dans le cyclisme. Elle cogère ou apporte un important soutien aux organisations cyclistes, notamment pour les « Grands Départs » du Tour de France ou du Giro d'Italia et lors des classiques ardennaises Liège - Bastogne - Liège et la Flèche Wallonne.

La Province a également répondu à la demande croissante des familles, enfants, jeunes actifs, adultes et seniors en offrant des balades sur mesure pour les vélotouristes à travers la création d'un réseau Points-nœuds.

A la suite de divers accidents mortels et notamment la perte du jeune aqualien, Jonathan Baratto, je me suis engagé à réagir pour permettre à de jeunes cyclistes de pratiquer leur sport en toute sécurité.

Bien que j'aie déjà interpellé le Conseil provincial auparavant, aucun projet concret n'a encore été mis en place en ce sens à l'initiative de la Province. Je rappellerai, nous avons visité la zone du barrage de La Gileppe, il se fait que c'est un peu complexe à l'endroit.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2018

Je reviens vers vous à la suite d'une rencontre avec les organisateurs d'une éventuelle future randonnée « Tom Dumoulin ». Tom Dumoulin qui est l'ancien vainqueur du Giro qui est un actuel jeune cycliste hollandais très populaire là-bas, donc la rencontre ça a été pour le sujet la création du Tom Dumoulin Bike Park en Hollande.

La Province du Limbourg, aux Pays-Bas, a créé le Tom Dumoulin Bike Park situé à Sittard-Geleen. Ouvert depuis juin 2017, innovant, de haute qualité et leader mondial, il est entièrement adapté aux besoins du cyclisme et de ses nombreux publics, des cyclistes aux vététistes et pilotes de BMX, qu'ils soient amateurs ou professionnels en provenance du monde entier.

La Commune de Sittard-Geleen a lancé un appel d'offres aux parties pour aboutir à la création d'un environnement cycliste innovant et excellent à l'entraînement, les tests et la compétition sont possibles. La taille de l'investissement s'élève à 1,9 million d'euros. La Province du Limbourg a également contribué au projet.

Sur une superficie de 6 hectares, un parcours de 3,2 kilomètres a été aménagé avec différents types de surfaces. Des circuits comprenant des dénivelés. Les courbes techniques permettent de monter des côtes avec des difficultés différentes pour aborder des virages avec des techniques particulières. Le parcours clôturé permet de se confronter, en toute sécurité, à de nombreuses situations que les coureurs peuvent rencontrer sur la voie publique.

Le Tom Dumoulin Bike Park est idéal pour acquérir de l'expérience et des compétences ainsi que pour mettre sur pieds des formations dans un environnement sûr et innovant. Le site se prête également à des compétitions officielles de l'UCI, en partie grâce à la large rue de départ et d'arrivée ainsi qu'au système de chronométrage qui a été intégré à cet endroit.

Vingt parcours différents peuvent être définis. Six parcours différents peuvent être utilisés en même temps. En conséquence, un grand nombre de groupes cibles peuvent utiliser simultanément le Bike Park de Sittard-Geleen.

Pourriez-vous prendre contact avec vos homologues hollandais de la Province du Limbourg à l'initiative de cette réalisation pour visiter le site et connaître les possibilités de création d'un tel outil en Province de Liège ?

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite à présent Monsieur Robert MEUREAU, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M. MEUREAU, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, chers Collègues.

Monsieur le Conseiller provincial et néanmoins ami Christian GILBERT m'interroge, je dirais « à nouveau » sur la création d'un circuit cycliste permanent en province de Liège.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2018

Après celles de juillet et d'octobre 2015, il s'agit déjà de la troisième interpellation de M. GILBERT sur ce sujet !

Martin LUTHER KING disait « I have a dream »... Visiblement, M. GILBERT a aussi un rêve auquel il tient tant...

Je connais évidemment la passion immodérée de Christian pour le cyclisme. Néanmoins, si la persévérance est une qualité, l'entêtement l'est un peu moins !

Sur le fond, je vous renvoie donc à deux mes réponses précédentes, et je sais que seuls les imbéciles sont incapables de modifier leur avis, mais la réflexion et l'échange avec les experts, et je peux citer les professionnels que j'ai rencontrés, me conduisent à maintenir l'avis que j'ai exprimé lors des autres réponses.

Par ailleurs, je relève que la création du circuit fermé de Sittard aux Pays-Bas évoquée dans votre interpellation, a engendré un investissement de 1,9 million d'euros pour un parcours de 3,2km et ce coût est loin d'être négligeable, il est même exorbitant si l'on pense à votre souhait qui concerne un circuit de 12 kms. Multipliez et ça vous donnera le résultat.

J'ajoute à cela aussi que je n'ai aucun signal positif quant au soutien d'Infrasport ou de la Région Wallonne ou de tout autre pouvoir public pour cette initiative pour l'instant.

En ce qui concerne votre suggestion de visiter le site précité, ma réponse est malheureusement aussi négative ! Pourquoi ? Tout simplement, ça vient d'être dit dans d'autres développements, nous sommes arrivés, peut-être, au dernier Conseil de cette législature et ce déplacement n'est, me semble-t-il, pas opportun en cette période. Je ne dis pas pour la suite...

Enfin, je ne peux m'empêcher, comme vous l'avez fait, une fois de plus de rappeler que la Province de Liège consacre des moyens financiers et humains très importants à l'essor du cyclisme, très certainement sans équivalent au niveau national, même si certains évoquent le soutien aux courses de kermesse et oublient un peu la randonnée « Philippe Gilbert ».

Sans démagogie, il est difficile de faire mieux et à bientôt, j'espère, sur un autre sujet sportif.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. M. GILBERT, vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GILBERT, Conseiller provincial (à la tribune).- Oui Monsieur MEUREAU, et bien voilà, les avis des uns et des autres bien sûr sont à respecter.

Je rappellerai qu'on parle ici du cyclisme « jeunesse – formation » qui n'ont d'autre choix que de se retrouver sur la voie publique qui, moi je suis parent d'un enfant de 7 ans, quand il en aura 10 et qu'il pourra faire la pratique du vélo, certainement il n'ira pas sur la grand-route.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2018

Je vous rappelle, à voir ici, le classement des derniers championnats de Belgique à Binche, le premier jeune de moins de 23 ans est classé 70^{ème}, derrière c'est un vide, autrement dit, le cyclisme sur route est vraiment très difficile et est en train de plonger.

Alors, comme je vous rappelle, le cyclisme se fait sur la voie publique, je veux rappeler assez rapidement ici aussi d'autres sports, bien entendu, ont la chance d'être sur les endroits clos, quand vous dites que c'est 1.900.000 € que cela semble exorbitant, je ne vous ai pas parlé de 12 kms, c'était le premier projet, ce parcours-ci c'est 3 kms. Vous avez 1.900.000 € avec un montage provincial et de 2 communes, il est plus simple, bien entendu et je vous rappelle aussi que pour 2.000 m², la Province a mis 3.000.000 € au Pôle Ballons et c'est plus simple, bien entendu, là-bas où c'est moins dangereux parce là on n'est pas sur la voie publique, donc quand on veut le faire, je pense qu'on le peut.

Donc, je pense que pour le vélo et l'entièreté de la gestion de la Province au niveau du cyclisme, on pourra le faire.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. M. le Député provincial Robert MEUREAU, vous avez la parole.

M. MEUREAU, Député provincial (de son banc).- Monsieur le Président, de mon banc, les experts que j'ai consultés s'appellent Eddy MERCKX, Bernard HINAULT et un champion olympique sur piste.

VI. Communication du Collège provincial

Document 17-18/449 : Communication du Collège provincial relative à la reconduction des conventions de partenariat portant sur les Classiques ardennaises.

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 17-18/449).

Je cède la parole à Monsieur le Député provincial – Président Paul-Emile MOTTARD, par la communication du Collège provincial.

M. MOTTARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Voilà Président, je pourrais m'exprimer au nom d'Eddy MERCKX et Bernard HINAULT et qui ont gagné les Classiques ardennaises mais je ne le ferai point puisque je ne fais qu'une communication comme on s'y était engagé au sujet de ce dossier et je voulais simplement informer le Conseil de la reconduction des conventions portant les partenariats liés à l'accueil des deux classiques ardennaises de 2019 à 2024 inclus.

En préambule et comme déjà annoncé à cette tribune en tout début d'année, il n'est pas inutile de rappeler que l'investissement de la Province dans ces types de partenariats datent de 1993 pour la « Doyenne » et 1998 pour la Flèche Wallonne et que les dernières conventions portant sur cet objet ayant pris leurs effets en 2013 se terminaient après les éditions de 2018.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2018

Tout comme les sociétés organisatrices, ASO pour la Flèche Wallonne et PSO, soit la société constituée par ASO et le Royal pesant Club Liégeois, pour « Liège-Bastogne-Liège », la Province de Liège s'est montrée très satisfaite de ces partenariats plus particulièrement sur le plan des retombées économiques, touristiques et médiatiques.

Ce constat réciproque a logiquement amené les parties à envisager de poursuivre leur collaboration et après une première phase de négociation, elles ont convenu de conclure, le 26 avril dernier deux protocoles d'accord portant sur les éléments principaux appelés à servir de base pour des conventions complètes.

En synthèse, ces deux protocoles prévoient pour les 6 éditions à venir: pour la Flèche Wallonne : que l'arrivée de l'épreuve de hommes ainsi que le départ et l'arrivée de celle des dames, continueront à être jugé au sommet du célèbre « Mur de Huy », que le départ de la course des hommes sera donné, pour chacune des six éditions dans une Ville ou Commune wallonne dont trois seront de la Province de Liège et plus précisément dès 2019 dans la Commune d'Ans. Pour les éditions ultérieures, le choix de ce lieu de départ sera convenu entre l'organisateur et la Province de Liège, selon les critères que je viens d'évoquer.

Pour ce qui concerne Liège-Bastogne-Liège : que le départ et l'arrivée de la course de hommes ainsi que l'arrivée de celle des dames seront organisés sur le territoire de la Ville de Liège à des endroits à encore préciser entre les parties, à savoir l'organisateur, la Province et la Ville dans le strict respect des contraintes sportives maîtrisées exclusivement par l'organisateur ; qu'en outre, pour les deux épreuves et toujours dans le respect des contraintes sportives évoquées ci-avant, le parcours devra se situer à raison de plus ou moins la moitié sur le territoire de la Province de Liège.

A ce stade, je tiens à souligner que le choix de Liège pour l'arrivée de la « Doyenne » a été sollicité par l'organisateur qui, tout en saluant la qualité de la collaboration apportée par la Commune d'Ans durant 27 ans, a estimé nécessaire d'envisager un changement à cet égard et de nature à rendre le final de l'épreuve plus attractif et essentiellement différent de celui de la Flèche Wallonne qui se dispute 4 jours auparavant.

Après ces premiers accords de base, les parties se sont attachées à la négociation de deux conventions plus détaillées sur les aspects techniques, sécuritaires, environnementaux, énergétiques, protocolaires, promotionnels et financiers.

L'objectif est de rendre ces deux événements majeurs du calendrier cycliste international encore plus attractifs et populaires. Pour y parvenir, il est prévu la présentation officielle et publique des équipes de coureurs participantes, des opérations de départ grand public, le Liège Bastogne Liège cyclo prévu la veille et dont l'incidence économique et touristique est loin d'être négligeable. Une attention particulière est également donnée à l'égard des jeunes, via l'organisation et l'intensification d'un concours de dictée à destination des enfants des écoles de la Province de Liège qui a déjà été expérimenté avec un succès indéniable à l'occasion de l'édition 2018.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2018

Pour ce qui est du volet financier, l'apport annuel de la Province de Liège à l'organisateur pour les deux épreuves pour 2019 a été majoré de 10 % par rapport à celui de 2017 soit 103.000 euros pour la Flèche et 113.300 euros pour « Liège-Bastogne-Liège ».

En termes de recettes, la contribution financière de la Ville de Liège à la Province sera de 51.500 euros et celle de la Ville de Huy sera de 45.500 euros et celle de la Ville ou Commune de départ de la Flèche Wallonne située en dehors de la province de Liège sera de l'ordre de 27.500 euros. Pour être complet, je dois préciser qu'à dater de 2020, ces montants seront chacun indexés selon l'indice des prix à la consommation applicable en Belgique.

L'investissement annuel de la Province de Liège pour les deux épreuves durant cette période sera dès lors de l'ordre de 120.000 euros si le départ de la Flèche Wallonne se déroule en dehors de la province de Liège et de l'ordre de 92.000 euros si le départ a lieu en Province de Liège, à indexer comme je l'ai dit à partir de 2020.

La reconduction de ces accords est particulièrement importante pour la Province, ses villes et communes et ils nous permettent ainsi de nous inscrire, au-delà de la politique sportive, dans une politique de grands événements ouverts vers le citoyen.

Je vous remercie de votre bonne attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion. Une note relative à cette communication va vous être distribuée.

VII. - Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 17-18/450 : Adoption du rapport de rémunération des membres du Conseil provincial et du Collège provincial établi conformément à l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 17-18/450).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par consensus que le Bureau du Conseil vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau du Conseil ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/362 : Octroi d'une promesse ferme de subside supracommunal pour 3 dossiers ayant fait l'objet d'une promesse de principe dans le cadre du Plan triennal 2016-2018 et modification d'une promesse de principe intervenue dans le cadre du Plan triennal 2013-2015.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour (document 17-18/362).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission a soulevé une question, j'invite donc le rapporteur, M. Jean-François CLOSE-LECOCQ, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CLOSE-LECOCQ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Le document 17-18/362 concernant l'octroi d'une promesse ferme de subside supracommunal pour 3 dossiers ayant fait l'objet d'une promesse de principe dans le cadre du Plan triennal 2016-2018 et modification d'une promesse de principe intervenue dans le cadre du plan triennal 2013-2015.

Je vous rappelle que cette promesse de subsides s'inscrit dans le cadre des 10% du fonds des Provinces dédiés à la supracommunalité et les 3 dossiers ayant eu la promesse de principe sont : la clinique Reine Astrid à Malmedy pour 750.000€, la mobilité douce à Dalhem en environs pour 260.000€, et le Ravel de l'Amblève à Aywaille pour environ 76750€.

Le dossier modifié concerne le téléphérique de Huy pour un montant de 1.000.000 €.

Un Commissaire s'interroge sur l'intervention relative au Ravel de l'Amblève en demandant quelle est la portée du subside de 76000€ car il semble que le dossier soit bien plus onéreux.

Il lui est répondu que ce dossier est évalué à 476.000€ et que la part attribuée ce jour vise à couvrir des études préalables organisées par le GREOVA pour ce montant. La suite de ce dossier, et donc le montant complémentaire de 400.000 €, n'ont pas encore été attribués et cela fera l'objet d'un marché ultérieur.

Le dossier est adopté par 8 voix pour, 0 contre et 2 abstentions.

Je vous remercie.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2018

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 17-18/363 : Aménagement de locaux de répétition – Avenant n°4 à la convention de subventionnement liant la Province de Liège à la SPI.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour (document 17-18/363).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission a soulevé une question, j'invite le rapporteur, Mme Marion DUBOIS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DUBOIS, Rapporteur (de son banc).- Monsieur le Président, il n'y a pas de rapport car la question a été posée après le vote.

M. LE PRESIDENT.- D'accord, pas de souci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/364 : Participation de la Province de Liège à l'association de droit français « LIKE ».

(Voir rapport)

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2018

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document 17-18/364).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission a soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, M. Pierre ERLER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERLER, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Il y a une question M. le Président. Donc, votre 1^{ère} Commission, Mesdames, Messieurs, s'est réunie mardi dernier pour débattre du document 17-18/364 concernant la participation de la Province de Liège dans l'association de droit français « Like ».

Un Commissaire demande des explications quant aux activités de cette association. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une association qui provoque ou qui soutien des rencontres en matière culturelle entre les pouvoirs intermédiaires européens et qui est très active quand il y a une désignation d'une capitale européenne ou quand une capitale culturelle européenne est désignée.

Une autre question porte sur la cotisation à cette association.

Jusqu'à présent, nous n'étions pas encore membre simplement partenaire, nous serons désormais membre et la cotisation s'élèvera à moins de 1.000€.

Le point est adopté par 9 voix pour et 2 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/365 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Conférence des Élus Meuse – Condroz – Hesbaye » – Exercice 2016/Prévisions 2017.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2018

Document 17-18/366 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre d'Action Touristique des Provinces Wallonnes », en abrégé « CATPW » asbl – Exercice 2016/Prévisions 2017.

Document 17-18/367 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl «Office provincial des Métiers d'Art de Liège», en abrégé « OPMA » asbl – Exercice 2016/Prévisions 2017.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 8, 9 et 10 de l'ordre du jour (documents 17-18/365, 17-18/366, 17-18/367) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Le document 17-18/366 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, Mme Valérie DERSELLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DERSELLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, mes chers Collègues.

Notre première Commission s'est penchée particulièrement sur le dossier 366 qui concerne le Centre d'Action touristique des Provinces wallonnes, le CATPW.

Le rapport d'évaluation n'a fait l'objet d'aucune question. Cependant un Commissaire évoque la mise en liquidation de l'ASBL et demande des précisions.

L'ensemble des éléments de réponse consistent en 5 points : les actions de l'ASBL prennent fin notamment fin juin 2018 ; une assemblée acte la dissolution en septembre 2018 ; le problème majeur bien évidemment qui est évoqué en commission est le devenir du personnel qui y travaille. Ce sont 10 – 11 personnes qui perdent leur emploi. Les ministres JEHOLET et COLLIN empêchent le retour des points APE qui correspondent à ces emplois vers les Provinces malheureusement; c'est Wallonie-Bruxelles Tourisme reprend à sa charge 5 personnes et chaque province reprend à sa charge une personne sans la facilité des points APE malheureusement.

Votre 1ère Commission se positionne à la faveur de ce dossier par 9 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Les deux autres documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 9 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 17-18/368 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Présence et Action Culturelles Régionale de Liège ».

Document 17-18/369 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Jazz à Verviers ».

Document 17-18/370 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de Monsieur Jacques DONJEAN.

Document 17-18/371 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Groupe d'Ateliers de Recherche ».

Document 17-18/372 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Office du Tourisme de la Ville de Huy ».

Document 17-18/373 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Coopération Culturelle Régionale de l'Arrondissement de Liège » dans le cadre de la 9ème édition du Rallye « Jazz04 au fil de l'eau ».

Document 17-18/374 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Jeunesses Musicales de Liège ».

Document 17-18/375 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Wallifornia Music Tech ».

Document 17-18/376 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « République Libre d'Outre-Meuse ».

Document 17-18/377 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Maïs Gâté Prod ».

Document 17-18/378 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Les Unes Fois d'un Soir ».

Document 17-18/379 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien des 6 asbl suivantes : « Festival Vacances Théâtre Stavelot », « Festival de Stavelot », « Festival Royal de Théâtre de Spa », « Musique à Spa », « Festival d'Art » et « Les nuits de septembre, Festival de Wallonie à Liège ».

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2018

Document 17-18/380 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’AGR Tilia.

Document 17-18/381 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien des asbl « Le Grandgousier », « Compagnie Proscénium » et « Comédie d’un jour » et des associations de fait « Les Improbables » et « Compagnie Séraphin ».

Document 17-18/382 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Coopération Culturelle Régionale de l’Arrondissement de Liège » dans le cadre du projet Reboot.

Document 17-18/383 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de Monsieur Pierre HABETS (Fédération culturelle wallonne de la Province de Liège).

Document 17-18/384 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien des asbl « Les Drapiers », « Wallonie Design », « La Châtaigneraie – Centre Wallon d’Art Contemporain » et « Musée en plein air du Sart-Tilman ».

Document 17-18/385 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « La Scène du Bocage ».

Document 17-18/386 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien des asbl « Centre culturel de Liège – Les Chiroux » et « Le Comptoir des Ressources Créatives ».

Document 17-18/387 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien des asbl « Royale Fanfare d’Orphée de Stavelot », « Creahm région wallonne » et « Institut d’histoire ouvrière, économique et sociale ».

Document 17-18/451 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien des asbl « Le Hangar », « Latitude 50 », « 13 rue Roture » et « Centre Wallon d’Art Contemporain ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 de l’ordre du jour (documents 17-18/368, 17-18/369, 17-18/370, 17-18/371, 17-18-372, 17-18/373, 17-18/374, 17-18/375, 17-18/376, 17-18/377, 17-18/378, 17-18/379, 17-18/380, 17-18-381, 17-18/382, 17-18/383, 17-18/384, 17-18/385, 17-18/386, 17-18/387, 17-18/451) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Les documents 17-18/370, 375, 377 et 386 ayant soulevé des questions, j’invite le rapporteur, M. Jean-François CLOSE-LECOCQ, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2018

M. CLOSE-LECOCQ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Dossiers relatifs à l'octroi de subventions en matière de culture. 21 dossiers ont été regroupés à la demande de la 1ère commission portant les numéros 17-18/368 à 387 et un point complémentaire dossier 17-18/451.

4 dossiers ont fait l'objet de questions de commissaires.

17-18/370 : octroi de subventions en matière de culture : demande de soutien de M. Jacques DONJEAN. La question est : de quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'un subside de 5000€ destinés à soutenir la réalisation d'un ouvrage intitulé « artistes et ateliers » qui sera imprimé et diffusé via les Editions de la Province de Liège.

17-18/375 : octroi de subvention en matière de culture demande de soutien de l'ASBL « Wallifornia Tech ».

Les questions posées en commission sont les suivantes : est-il possible d'avoir quelques précisions sur la portée de ce subside de 10.000€ dont l'activité de cette ASBL prendra corps lors des Ardentes début juillet à Liège ?

Cette ASBL avait sollicité la Province l'année dernière mais il n'y avait pas eu moyen de les soutenir vu le délai trop court pour monter le dossier. Cette ASBL organise et tient des stands lors de la manifestation musicale afin d'apporter aide et soutien aux artistes dans le secteur de la musique. De plus, cette année, ils assureront également une visibilité aux actions provinciales via le CREALAB ainsi qu'une collaboration avec les artistes reconnus via l'opération « Ça Balance ».

Le point suivant, le point, 20, 17-18/377 : octroi de subvention en matière de culture : demande de soutien de la SPRL « Maïs Gaté Prod ». Il est demandé en quoi consiste ce projet soutenir par une SPRL de Bruxelles et que la Province soutient via un montant de 4.000€.

Il est répondu que cette ASBL a réalisé un film sur l'itinéraire de 2 footballeurs : Hasard et Benteke et qu'une diffusion sera envisagée dans le quartier de Droixhe à Liège car c'est de ce quartier qu'est issu Benteke. Vu l'implication d'un protagoniste liégeois une diffusion sera réalisée mais les modalités pratiques ne sont pas encore arrêtées par la Ville de Liège.

Enfin, le point 29, 17-18/386 : octroi de subventions en matière de culture : demande de soutien des ASBL « Centre culturel de Liège – Les Chiroux », 3500€ et « Le Comptoir des ressources créatives », 25000€.

Un Commissaire demande qu'elles sont les missions du Comptoir des ressources créatives et qu'elle est la portée de ce subside de 25000€.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2018

Il s'agit en fait d'un nouveau lieu d'accueil et de création artistique à Liège mais aussi un lieu de travail des artistes comme il s'en crée d'ailleurs pas mal pour l'instant. Ce lieu compte également des ateliers et un workshop.

Le subside octroyé ici est pour l'acquisition d'un serveur et est donc une aide pour le développement de cette jeune association.

A la demande de la 1ère Commission, le vote est porté sur l'ensemble des 21 points et le résultat est de 9 pour, 0 contre et 2 abstentions.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. En ce qui concerne les 17 autres documents, ceux-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 9 voix pour et 2 abstention que votre première Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la première Commissions. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces 21 documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB +.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les 21 résolutions.

Document 17-18/388 : Subsidés d'équipement touristique – Modification d'affectation des soldes de certaines subventions et/ou du délai fixé pour la justification des montants octroyés pour les soldes des subventions pour les années 2003 - 2011, 2012, 2014 et 2015, 2016 et 2017.

Document 17-18/389 : Octroi de subventions en matière de Tourisme – Répartition des subsidés provinciaux d'équipement touristique pour l'exercice 2018 et modification partielle de l'affectation de ceux-ci.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 32 et 33 de l'ordre du jour (documents 17-18/388 17-18/389) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2018

Le document 17-18/388 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, M. Jean-François BOURLET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. BOURLET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues. Bonjour.

Attention, je vais être long...

Un Conseiller pose la question sur les queues de budget 2003.

Il lui est répondu qu'il a déjà été plusieurs fois répondu à cette question. On apure ces surplus en remontant le plus loin possible et on prolonge ainsi les délais.

Je vous remercie de votre attention.

Voilà.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. En ce qui concerne le document 17-18/389, celui-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 17-18/390 : Octroi de subventions en matière de Grands Évènements – Demande de soutien de la Commune d'Engis et de l'asbl « Coup d'envoi ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 34 de l'ordre du jour (document 17-18/390).

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2018

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/391 : Octroi de subventions en matière de Culture, Santé et Social – Demande de soutien de l'asbl « Lim'bougez-vous ! ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 35 de l'ordre du jour (document 17-18/391).

Ce document a été soumis à l'examen des première et deuxième Commissions et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

C'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter, et par 7 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions des première et deuxième Commissions ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/452 : Octroi de subventions en matière de Culture et d'Environnement – Demande de soutien de l'asbl « Vibrations ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 36 de l'ordre du jour (document 17-18/452).

Ce document a été soumis à l'examen des première et quatrième Commissions et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

C'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter, et par 6 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions des première et quatrième Commissions ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/392 : INTRADEL : Première assemblée générale ordinaire fixée au 28 juin 2018.

Document 17-18/393 : INTRADEL : Assemblée générale extraordinaire fixée au 28 juin 2018.

Document 17-18/394 : CHR Verviers : Première assemblée générale ordinaire fixée au 28 juin 2018.

Document 17-18/395 : CHR Citadelle : Première assemblée générale ordinaire fixée au 29 juin 2018.

Document 17-18/396 : CHR Citadelle : Assemblée générale extraordinaire fixée au 29 juin 2018.

Document 17-18/397 : SPI : Première assemblée générale ordinaire fixée au 29 juin 2018.

Document 17-18/398 : SPI : Assemblée générale extraordinaire fixée au 29 juin 2018.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2018

(Voir rapports)

M. LE PRÉSIDENT.- Points 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 28 de l'ordre du jour (documents 17-18/392, 17-08/393, 17-18/394, 17-18/395, 17-18/396, 17-18/397, 17-18/398) ont été rassemblés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Les documents 17-18/392 et 397 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Marion DUBOIS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DUBOIS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, Chers Collègues.

Votre deuxième Commission s'est, ce mercredi, penchée sur les documents 17-18/392 et 17-18/397 qui ont soulevé des questions.

Concernant le 17-18/382, une Collègue s'interroge sur l'extension du 3ème conteneur dédié aux cartons à toutes les communes et sur les avantages de celui-ci.

Le Directeur d'INTRADEL lui a répondu que le conteneur était disponible à la demande des communes et qu'il ne serait très probablement pas destiné aux communes urbaines.

Les avantages sont multiples : facilité de collecte, meilleure qualité de la matière car plus mouillée et le dernier est un avantage environnemental.

Ensuite, concernant le point 17-18/397, une Collègue s'est posé la question de savoir pourquoi il y avait une telle variation au niveau de la vente de terrains.

Le Directeur de la SPI lui a répondu que la crise de 2008 y était en partie la cause mais qu'il y a également une fluctuation en fonction de biens immobiliers disponibles, en fonction de la durée de la mise en œuvre, etc.

Cependant, une solution de bail emphytéotique sur terrains convoités a été trouvée afin d'y avoir une meilleure rotation. Par contre, pour les plus petites entreprises, on restera sur le système de la vente.

Votre deuxième Commission a adopté les points avec 9 voix pour, 0 contre et 4 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne les cinq autres documents, ceux-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre deuxième Commission vous propose de les adopter par 6 voix pour et 4 abstentions pour le document 17-18/393 et 8 voix pour et 4 abstentions pour les documents 17-18/394, 395, 396 et 398.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces sept documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB +.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les sept résolutions.

Document 17-18/399 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « Plate-forme des Soins palliatifs en province de Liège ».

Document 17-18/400 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de la Fondation Léon Fredericq – Fondation d'utilité publique.

Document 17-18/401 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « Plate-forme psychiatrique liégeoise ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 44, 45 et 46 de l'ordre du jour (documents 17-18/399, 17-18/400, 17-18/401) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre deuxième Commission vous propose de les adopter par 7 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB +.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2018

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 17-18/453 : Octroi de subventions en matière Sociale – Demande de soutien des asbl « RTC Télé-Liège » et « Télévesdre »

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 47 de l'ordre du jour (document 17-18/453).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission a soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, Mme Vinciane PIRMOLIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme PIRMOLIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La deuxième Commission s'est réunie ce mercredi 27 juin. Le point 17-18/453 de l'ordre du jour de la Commission était consacré à l'examen de la demande de soutien des ASBL RTC Télé Liège et Télévesdre dans le cadre de la production et de la diffusion d'une émission d'information hebdomadaire adaptée aux personnes sourdes et malentendantes.

Suite aux questions des Commissaires, il est précisé que les subventions sont octroyées pour la création de nouvelles émissions adaptées aux personnes sourdes et malentendantes, et non l'adaptation d'émissions qui existent déjà.

Ces émissions seront diffusées une fois par semaine et chaque télévision locale produira sa propre émission. En plus des subventions financières, sont également prévues des prestations des interprètes de la langue des signes, ce qui représente un montant de 3960€. Les conventions entre la Province et les télévisions locales sont d'une durée d'un an et prévoient la production de 40 émissions. A l'issue de cette première année, un bilan sera réalisé et il sera décidé si le projet est poursuivi ou non.

Le point est adopté par 7 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/402 : Rapport du Directeur financier sur l'exécution de sa mission de remise d'avis en application de l'article L2212-65, §5 du Code de la Démocratisation Locale et de la Décentralisation relatif à l'année 2017.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 48 de l'ordre du jour (document 17-18/402).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre troisième Commission vous invite à en prendre connaissance.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

Document 17-18/403 : Marché public de fournitures avec services de maintenance – Mode de passation et conditions du marché relatif à l'acquisition pour le Laboratoire provincial E. Malvoz d'un chromatographe en phase liquide couplé à un double spectromètre de masse (LC-MS/MS) destiné au dosage des pesticides dans les eaux dans le cadre de l'axe 5 « Analyses et conseils dans le domaine de l'eau » ainsi que sa maintenance de type « full omnium » pour une durée de quatre ans.

Document 17-18/404 : Marché public de fournitures avec services de maintenance – Mode de passation et conditions du marché relatif à l'acquisition d'un spectromètre d'émission optique avec plasma à couplage induit par haute fréquence équipé d'un générateur Radio fréquence à l'état solide (ICP-Optique) pour la Station provinciale d'Analyses Agricoles de Tinlot et d'un spectromètre de masse à plasma à couplage inductif (ICP-MS) pour le Laboratoire provincial E. Malvoz ainsi que leur maintenance de type « full omnium » pour une durée de quatre ans.

Document 17-18/455 : Marché public de fournitures - Mode de passation et conditions du marché relatif à l'acquisition de bornes de rechargement pour véhicules électriques destinées aux collectivités publiques - Marché-stock de fournitures pour une durée de 4 ans (à dater du lendemain de la notification au soumissionnaire de l'approbation de son offre) organisé sous la forme d'une Centrale d'achats.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 49, 50 et 51 de l'ordre du jour (documents 17-18/403, 17-18/404, 17-18/455) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2018

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre troisième Commission vous propose de les adopter par 7 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 17-18/405 : Convention de marché conjoint avec la Province de Luxembourg relative à l'étude portant sur l'utilisation de la télédétection par drones pour la gestion des cours d'eau.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 52 de l'ordre du jour (document 17-18/405).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/406 : Adhésion à la centrale de marchés du FOREM pour le marché référencé DMP160026-MPF160831 concernant l'acquisition et la maintenance d'équipements et de composants d'infrastructure réseaux de sécurité « FORTINET ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 53 de l'ordre du jour (document 17-18/406).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/407 : Avis à donner sur le compte 2017 de la Mosquée MERKEZ CAMII de Liège.

Document 17-18/408 : Avis à donner sur le projet de budget de l'exercice 2018 de la Mosquée AKSEMSSETIN CAMII à Blegny.

Document 17-18/409 : Avis à donner sur le projet de budget de l'exercice 2018 de la mosquée MERKEZ CAMII de Liège.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 54, 55 et 56 de l'ordre du jour (documents 17-18/407, 17-18/408, 17-18/409) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question votre troisième Commission vous propose de les adopter par 7 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2018

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 17-18/410 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Jumping International de Liège », en abrégé « JIL, asbl » – Exercice 2016/Prévisions 2017.

Document 17-18/411 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Maison des Sports de la Province de Liège » – Exercice 2016/Prévisions 2017.

Document 17-18/412 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Royal Football Club Liège Athlétisme » – Exercices 2016/Prévisions 2017.

Document 17-18/413 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Télévesdre » – Exercice 2016/Prévisions 2017.

Document 17-18/414 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Radio Télévision Culture », en abrégé, « R.T.C. » asbl – Exercice 2016/Prévisions 2017.

Document 17-18/415 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Maison de la Presse de Liège », en abrégé « MPLg » – Exercices 2011-2012 2013-2014-2015-2016/Prévisions 2017.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 29, 30, 31, 32, 33 et 34 de l'ordre du jour (documents 17-18/410, 17-18/411, 17-18/412, 17-18/413, 17-18/414, 17-18/415) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces six documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 7 voix pour et 3 abstentions que votre troisième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces six documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB +.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les six résolutions.

Document 17-18/416 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Union Cycliste de Seraing ».

Document 17-18/417 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Vélo Club Cité Jemeppe ».

Document 17-18/418 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Académie Karaté LEPONCE ».

Document 17-18/419 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Association Francophone de Tennis ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 63, 64, 65 et 66 de l'ordre du jour (documents 17-18/416, 17-18/417, 17-18/418, 17-18/419) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces quatre documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 7 voix pour et 3 abstentions que votre troisième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB +.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2018

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 17-18/420 : Désignation au 1^{er} juillet 2018 d'un receveur spécial des recettes à l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Verviers.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 67 de l'ordre du jour (document 17-18/420).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/454 : Conclusion d'un contrat de gestion avec la Régie provinciale autonome « Régie provincial d'édition » - 2018-2020.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 68 de l'ordre du jour (document 17-18/454).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/421 : Marché public de travaux – Procédure ouverte – Mode de passation et conditions du marché – Pôle Bavière – Construction d'un Pôle des Savoirs et d'une Pépinière d'Entreprises – Approbation de l'addenda n°2.

Document 17-18/422 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Site de Bavière – Construction d'un Pôle des Savoirs et d'une Pépinière d'Entreprises – Réaménagement des voiries périphériques (boulevard de la Constitution et rue des Bonnes-Villes) – Marché conjoint.

Document 17-18/423 : Marché public de travaux – Procédure négociée sans publication préalable – Mode de passation et conditions du marché – Athénée provincial de Flémalle, Guy Lang – Aménagements en vue d'améliorer l'accessibilité PMR.

Document 17-18/424 : Marché public de travaux – Rapport de la résolution n°17/18/257 – Procédure négociée sans publication préalable – Mode de passation et conditions du marché – Pôle musical Ougrée Marihaye – Construction d'un studio d'enregistrement provincial.

Document 17-18/425 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché intitulé : « Province de Liège - Château de Jehay - Projet d'agrandissement du parking ».

Document 17-18/426 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché intitulé : « Naimette-Xhovémont – Réfections de la piste d'athlétisme et du terrain de sports ».

Document 17-18/427 : Marché public de travaux – Procédure ouverte – Mode de passation et conditions du marché – Institut Provincial de Formations des Agents des Services de Sécurité et d'Urgence (IPFASSU), Site d'Amay – Construction de la Phase 5.

Document 17-18/428 : Marché public de travaux – Procédure ouverte – Mode de passation et conditions du marché – Gîte de Vieuxville – Aménagement d'un centre d'hébergement.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2018

Document 17-18/429 : Marché public de travaux – Procédure négociée sans publication préalable – Mode de passation et conditions du marché – Ferme didactique de la Province de Liège – Construction d’un local pour la transformation du lait.

Document 17-18/456 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché relatif à la conception, la réalisation et l’installation d’un ponton flottant le long de la Meuse sur le quai Edouard Van Beneden.

Document 17-18/457 : Marché public de travaux – Procédure ouverte – Mode de passation et conditions du marché – Aménagement d’un abattoir de volailles.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44 et 45 de l’ordre du jour (documents 17-18/421, 17-18/422, 17-18/423, 17-18/424, 17-18/425, 17-18/426, 17-18/427, 17-18/428, 17-18/429, 17-18/456, 17-18/457) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Les documents 17-18/422, 425, 427, 429, 456 et 457 ayant soulevé des questions et remarque, j’invite le rapporteur, Mme Marie MONVILLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, mes chers Collègues.

Votre 4^{ème} Commission s’est réunie ce 25 juin et a analysé les points suivants.

Alors, d’abord le point 422, marché public de travaux – mode de passation et conditions du marché pour la construction d’un Pôle des Savoirs et d’une Pépinière d’Entreprises – Réaménagement des voiries périphériques sur le site de Bavière.

Un Commissaire s’interroge sur la gestion de la circulation, sera t’elle maintenue, ralentie ou découragée ?

Il lui est répondu que cette question concerne davantage la ville que la Province et qu’elle a été menée parallèlement à l’étude d’incidence. La volonté de la Ville est de permettre un accès piétonnier privilégié d’un côté et un accès véhicule privilégié de l’autre. Un parcage est envisagé autour de la rue des Bonnes Villes. La circulation sera donc bien maintenue. Ce point, le 422, a été voté par 6 voix pour, 0 contre et 1 abstentions.

Le point 425, Marché public de travaux – Mode de passation et conditions de marché intitulé : « Province de Liège - Château de Jehay - Projet d’agrandissement du parking ».

Un Commissaire s’étonne que le marché ne soit pas divisé en lots. Il lui est répondu que les travaux visent le prolongement du parking actuel en ce compris les fondations, la mise en place de bordures, le revêtement, la remise à niveau, l’apport de terres et les plantations.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2018

Il apparait donc plus prudent de confier la responsabilité de l'ensemble du chantier a une même personne pour en assurer une parfaite coordination.

Le point 425 a été adopté par 6 voix pour et 2 absentions.

Le point 427 : Marché public de travaux – Procédure ouverte – Mode de passation et conditions du marché – Institut Provincial de Formations des Agents des Services de Sécurité et d'Urgence (IPFASSU), Site d'Amay – Construction de la Phase 5.

Un Commissaire demande si tous les cours théoriques relatifs au métier du feu se donneront désormais à Amay. Il lui est répondu que les cours théoriques seront maintenus à Seraing et que les cours pratiques s'organiseront à Amay.

Ce point a été adopté par 6 voix pour et 1 abstention.

Le point suivant, c'est le 429 : Marché public de travaux – Procédure négociée sans publication préalable – Mode de passation et conditions du marché – Ferme didactique de la Province de Liège – Construction d'un local pour la transformation du lait.

Un Commissaire se réjouit de voir évoluer la ferme de Jevoumont notamment en y expérimentant la transformation des produits. Il invite le Collège a également ouvert la réflexion que la perspective d'un logement sur site. Il lui est répondu que ce point est déjà inscrit à l'ordre du jour du Collège de vendredi.

Ce point a été adopté par 6 voix pour et 2 abstentions.

Le point suivant, 456 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché relatif à la conception, la réalisation et l'installation d'un ponton flottant le long de la Meuse sur le quai Edouard Van Beneden.

Un Commissaire s'interroge sur l'intérêt du ponton. Il lui est répondu que celui-ci a plusieurs fonctions, d'une part, il sert d'aire d'accueil pour monter sur le bateau et permet l'accès des personnes à mobilité réduite et d'autres part, le ponton permet d'adapter le niveau entre la Meuse et le quai.

Ce point a été adopté par 6 voix pour et 2 abstentions.

Enfin, le point 457 : Marché public de travaux – Procédure ouverte – Mode de passation et conditions du marché – Aménagement d'un abattoir de volailles.

Un Commissaire s'interroge sur la propriété du bâtiment et sur les délais de la mise en service.

Il lui est répondu que la Province n'est pas propriétaire amis bien la SPI et que la mise en service est prévue pour mai 2019.

Ce point est adopté par 6 voix pour et 1 abstention.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2018

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne les quatre autres documents, ceux-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre quatrième Commission vous propose de les adopter par 6 voix pour et 1 abstention.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces onze documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB +.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les onze résolutions.

Document 17-18/430 : Programme triennal des travaux subsidiés par la Région wallonne – Années 2016-2018 – Maison provincial de la Formation phase 5.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 80 de l'ordre du jour (document 17-18/430).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 6 voix pour et 1 abstention que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/431 : Accord transactionnel portant sur la prise en charge par la Province de Liège du coût des licences de « L'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration » relatives à son adhésion à l'asbl « Groupement d'Informations Géographiques ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 81 de l'ordre du jour (document 17-18/431).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 6 voix pour et 1 abstention que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/432 : Convention relative à l'organisation d'un marché conjoint en vue de la remise en état de la canalisation du ruisseau « Le Fierain ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 82 de l'ordre du jour (document 17-18/432).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, Mme Valérie DERSELLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DERSELLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, mes chers Collègues.

Votre quatrième Commission s'est réunie et s'est penchée sur le dossier 17-18/432, il concerne le ruisseau Le Fierain ou plutôt la remise en état de la canalisation de celui-ci.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2018

Un Commissaire se manifeste et demande comment les responsabilités financières sont réparties ? Il lui est répondu de manière nuancée, particulièrement sous 3 aspects : d'abord, Le Fierain est un ruisseau canalisé, à 7 mètres de profondeur, avec ne construction au-dessus à la surface. Ce bâtiment abrite la Société COPPENS.

Deux, définir le ou les propriétaire(s) de la canalisation est admirablement compliqué sachant que l'intercommunale qui a fait les travaux en son temps n'existe plus, il s'agissait d'Inter Cours D'Eaux.

Et puis trois, les services provinciaux concentrent leurs efforts et leurs expertises vers plutôt une transaction entre chacune des parties plutôt qu'un litige. Sachant tout cela, une solution de compromis a été dégagée entre les trois parties, donc le propriétaire de la parcelle en surface, la Société COPPENS, la Commune de Pepinster et notre belle Province.

Pour la Société COPPENS précisément, elle prendra en charge ce qui est au bénéfice direct de son entreprise ainsi que les accès au cours d'eau canalisé, donc ce sont les accès verticaux à 7 mètres de profondeur, équipés d'échelles et que l'on appelle des cheminées.

La Commune de Pepinster, de son côté, prend en charge la construction d'un bassin d'orage, la Province de Liège quant à elle, prend en charge la reconstruction de la canalisation en collaboration avec la Commune.

Les sommes indiquées sont plutôt des estimations sachant que les chiffres affinés seront disponibles après les adjudications.

Sachant cela, je vais donc vous donner les chiffres : pour la Société COPPENS, il s'agirait de 17.889, 70 € ; la Commune de Pepinster 206.947,50 € et pour la Province, 127.089 €.

Notre Commission s'est prononcée à la faveur de ce dossier pour 6 voix pour, aucune voix contre et 1 abstention.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/433 : Transaction dans le cadre du litige « Immoco Disonaise ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 83 de l'ordre du jour (document 17-18/433).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission a soulevé une question, j'invite le rapporteur, Mme Marie MONVILLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Le point 433 concerne la transaction dans le cadre du litige « Immoco Disonaise » c'est un peu dans la même lignée que le point précédent par rapport au Fierain.

Donc, un Commissaire s'interroge sur l'objet de cette transaction. Il lui est répondu qu'en matière de litige autour des cours d'eau, les pouvoirs publics sont souvent condamnés au bénéfice des propriétaires privés, raison pour laquelle il est judicieux de trouver un accord entre les deux parties.

Dans les faits, il s'agit ici d'un ruisseau canalisé au 19^{ème} siècle, renforcé dans les années 50-60, visant à reprendre l'ensemble des eaux traversant Battice et redescendant sur Verviers.

Initialement, cette canalisation permettait à l'époque de la pleine industrie, de résoudre notamment des problèmes sanitaires.

La voûte du ruisseau a cependant subi un effondrement mettant à ciel ouvert le cours d'eau et occasionnant un litige avec le propriétaire.

Pour rappel, les cours d'eau non cadastrés et sur domaine public ne doivent en principe pas être canalisés. Toute construction sur un cours d'eau apparaît en effet comme un agrandissement d'une propriété privée sur un domaine public.

La Province a le devoir ici d'assurer le bon écoulement de l'eau auquel suffices un fond et une berge. Dans le cas présent, il a été convenu que la Province se chargerait de refaire le fond du cours d'eau dont le coût sera totalement pris en charge l'assurance.

Quant au propriétaire, il financera la réfection de la voûte.

Ce point a été adopté par 6 voix pour et 1 abstention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2018

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/434 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Contrat de Rivière Dyle-Gette », en abrégé « CRDG » asbl – Exercice 2016/Prévisions 2017.

Document 17-18/435 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Provincial Liégeois de Productions Animales » – Exercice 2016/Prévisions 2017

Document 17-18/436 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Provincial Liégeois de Promotion et de Gestion en Agriculture », en abrégé « CPL-PROMOGEST » asbl – Exercice 2016/Prévisions 2017.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 84, 85 et 86 de l'ordre du jour (documents 17-18/434, 17-18/435, 17-18/436) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 6 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB +.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 17-18/437 : Octroi de subventions en matière d'Infrastructures – Demande de soutien de la Commune d'Amay.

Document 17-18/438 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture et d'Environnement – Demande de soutien de l'asbl « Attractions forestières et touristiques Francorchamps ».

Document 17-18/439 : Octroi de subventions en matière d'Environnement et d'Agriculture – Demande de soutien de Monsieur Thierry LAMARCHE (Association de fait « Les Journées de la chasse »).

Document 17-18/440 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien des Services de Remplacement Agricoles « Ardennes-Eifel », « Région Herbagère » et « Hesbaye Condroz Liégeois ».

Document 17-18/459 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Centre Provincial Liégeois de Productions Végétales et Maraîchères (CPL-VEGEMAR) ».

Document 17-18/460 : Octroi de subventions en matière d'Environnement – Demande de soutien de l'asbl « Eau et Climat ».

Document 17-18/461 : Octroi de subventions en matière d'Environnement – Demande de soutien de l'asbl « Contrat de Rivière du Sous bassin hydrographique de la Vesdre ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 46, 47, 48, 49, 50, 51 et 52 de l'ordre du jour (documents 17-18/437, 17-18/438, 17-18/439, 17-18/440, 17-18/459, 17-18/460, 17-18/461) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Le document 17-18/439 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, Mme Valérie DERSELLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DERSELLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Pour ce dossier n° 439, un Commissaire demande en quoi la chasse est une activité durable ?

Il lui est répondu que les chasseurs sont très respectueux de l'environnement qu'ils ne piétinent pas, de la faune et de la flore.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2018

Les chasseurs communiquent intensément et de manière spontanée les services provinciaux laboratoires, et/ou les services universitaires. Ce sont, par exemple, les chasseurs qui font le prélèvement des foies, reins du sanglier et ce, à des fins de surveillance sanitaire par tous les services universitaires. C'est dès lors une véritable collaboration.

Enfin, les chasseurs de par leur activité ciblée, maintiennent la biodiversité de l'environnement.

Pour terminer, votre Commission se positionne à la faveur de ce dossier toujours par 6 voix pour, aucune voix contre et une abstention.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Les six autres documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 6 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces sept documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB +.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les sept résolutions.

Document 17-18/458 : Domaine provincial de Wégimont – Perspective d'acquisition de terrains situés en partie en Zone d'Aménagement Communal Concerté et en partie en zone à bâtir.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 94 de l'ordre du jour (document 17-18/458).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 6 voix pour et 1 abstention que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/441 : Enseignement de la Province de Liège : modifications du Règlement général des Études des Établissements d'Enseignement secondaire.

Document 17-18/442 : Enseignement de la Province de Liège : modifications du Règlement d'ordre intérieur des Établissements d'Enseignement de promotion sociale.

Document 17-18/443 : Enseignement - Formation de la Province de Liège : modifications du Règlement d'ordre intérieur des Centres Psycho-Médico-Sociaux provinciaux.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 95, 96 et 97 de l'ordre du jour (documents 17-18/441, 17-18/442, 17-18/443) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 7 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la cinquième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2018**Document 17-18/444 : Enseignement de la Province de Liège : modifications de structures dans l'Enseignement provincial secondaire de plein exercice et en alternance au 1er septembre 2018.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 98 de l'ordre du jour (document 17-18/444).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé une question, j'invite donc le rapporteur, Mme Nicole DE PALMENAER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DE PALMENAER, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités.

Votre cinquième Commission s'est réunie ce lundi 25 juin pour traiter le point concernant les modifications de structures dans l'Enseignement provincial secondaire de plein exercice et en alternance au 1^{er} septembre 2018.

Après une présentation par l'administration du processus et du parcours de la programmation de l'enseignement secondaire et en alternance, un Commissaire souhaite savoir pourquoi les normes minimales pour les nouvelles formations sont situées entre 8 à 12 élèves ?

Il est répondu qu'il peut y avoir des fluctuations concernant ces normes minimales en fonction de la nature de la formation. Si une formation est en pénurie, le nombre minimal peut être abaissé à 8 élèves.

Le point est adopté par 7 voix pour et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/445 : Enseignement de la Province de Liège : ouverture de nouvelles formations par les Instituts d'Enseignement de Promotion Sociale – Année Académique 2018-2019.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 99 de l'ordre du jour (document 17-18/445).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

VIII. - Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 juin 2018

M. LE PRESIDENT.- Point 100 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

IX.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour. Je vous rappelle qu'après le huis clos, un verre de l'amitié sera offert, dans la Salle des Pas Perdus, à l'occasion de la dernière réunion du Conseil de cette législature.

La réunion publique est levée à 16H30'.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2018**X.- Huis clos**

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.